

# COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

\*\*\*\*\*

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

## COMPTE-RENDU

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2011

#### **I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

Le maire y apporte les commentaires suivants

\* Concernant le SDCI

1<sup>o</sup>) Fusion CCMV et CCPC avec CADM

18 communes sur 18 de la CCPC et 14 communes sur 16 de la CCMV ont délibéré contre le projet de fusion avec l'Agglo de Dieppe.

Des panneaux « non à la fusion avec l'Agglo » ont été installés à l'entrée des communes.

Ces panneaux étaient à la charge des communes, soit 526,04€ pour Saint-Aubin-le-Cauf.

Cette très forte mobilisation a porté ses fruits puisque la commission départementale, lors de sa réunion du 03 octobre 2011 a décidé de supprimer 4 des 5 regroupements proposés par le Préfet dont celui de la CCMV et de la CCPC avec l'Agglo de Dieppe.

2<sup>o</sup>) Regroupement des syndicats d'eau

Lors de cette même réunion, il a été décidé de ne pas prendre de décision, face à la très forte opposition au redécoupage proposé.

Des réunions vont être organisées par secteur pour aller vers des rapprochements consentis et étudiés en amont.

#### **II)**

#### **TAXE D'AMENAGEMENT (TA)**

Instituée par la loi du 29 décembre 2010, elle se substituera à partir du 01 mars 2012 à la taxe locale d'équipement (TLE) pour l'essentiel mais aussi à toutes les autres taxes d'urbanisme (PAE, PVR, etc.) à l'échéance du 01 janvier 2015.

Le taux de droit commun visant à aboutir aux mêmes effets que l'actuelle TLE est compris entre 1% et 5%. Il pourra atteindre 20% sur certains secteurs dont l'urbanisation nécessitera d'importants travaux d'aménagement.

En l'absence de décision du Conseil Municipal avant le 30 novembre 2011, le taux sera automatiquement de 1%.

Si l'objectif est dans un premier temps d'instituer une TA dans la continuité de l'actuelle TLE, il convient d'en fixer le taux à 3% sur l'ensemble de la commune.

Il sera toujours possible même nécessaire à l'avenir de fixer des taux différenciés en cas de modification du POS ouvrant de nouvelles zones à l'urbanisation.

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal sans aucune exonération facultative.

### **III) CIMENTIERE COMMUNAL**

#### **1- Relance de la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon ou échues**

Il y a environ 90 concessions à l'état d'abandon et 20 concessions échues.

La procédure de reprise s'étale sur trois années pour les concessions à l'état d'abandon.

Pour démarrer la procédure, une réunion de la commission est prévue le 28 octobre 2011.

#### **2- Extension du cimetière**

Il faut maintenant recruter un maître d'œuvre pour élaborer le projet et solliciter les aides financières.

### **IV) RESTAURATION DU PONT DE PIERRES**

#### **1- Convention entre les communes de Martigny et Saint-Aubin-le-Cauf**

Elle a pour but de fixer les modalités de partenariat entre les deux communes et peut se résumer ainsi :

- a) La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Martigny mais toutes les décisions sont prises par délibérations concordantes des deux communes.  
En particulier, pour la passation des marchés, les deux commissions d'appel d'offres seront associées.
- b) Pour le financement, la commune de Martigny règle en totalité les factures, la commune de Saint-Aubin-le-Cauf lui en reverse 50% du montant TTC.  
Pour assurer ce financement, il est nécessaire que la commune de Saint-aubin-le-Cauf participera à hauteur de 50% aux frais (commission d'engagement et règlement des intérêts).

Le projet de convention n'appelle aucune remarque de la part de la trésorière communale.  
Le conseil municipal approuve le projet de convention et autorise le maire à la signer.

## **2- Recrutement du maître d'œuvre**

La commune de Martigny propose de confier la maîtrise d'œuvre du projet de restauration du pont de pierres au Cabinet d'architectes « atelier a » pour un montant d'honoraires à 14 375,00 € HT soit 17 192,50 € TTC correspondant à un taux de 11,5% sur un montant de travaux estimé à 125 000 € HT.

Le conseil municipal approuve la proposition de la commune de Martigny.

∅

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Aide financière communale à la destruction des nids d'hyménoptères**

Par délibération n°11-39 en date du 29 avril 2011, le conseil municipal avait décidé d'apporter une aide forfaitaire de 50 € pour la destruction d'un nid de guêpes, ceci pour un prix moyen estimé à environ 100 €.

Or, il s'avère que certaines structures associatives proposent un prix inférieur à 50 €, de ce fait, le montant de la facture devient inférieur à l'aide financière.

Pour tenir compte de cette situation, il convient de modifier la délibération.

Le conseil municipal adopte la proposition suivante :

Aide maximale de 75% de la facture plafonnée à 50 €.

### **2- Pont de la rue des Launay**

Entre le 19 et le 22 août 2011, un véhicule a totalement détruit le parapet du pont qui franchit la Béthune, rue des Launay.

L'auteur des faits n'est pas identifié et plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Déclaration du sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune.

Pour raison de sécurité, le maire indique qu'il a fait procéder en urgence au remplacement du parapet.

La dépense s'élève à 2 965,00 € HT soit 3 546,14 € TTC.

Le conseil municipal approuve la décision du maire et lui donne tout pouvoir pour le règlement de cette affaire.

### **3- Comité de jumelage**

Lors de la soirée officielle, un drapeau normand a été offert par les six communes de la Béthune au maire de Baustetten.

La facture qui s'élève à 293,03 € a été réglée par le comité de jumelage.

Accord du conseil municipal pour rembourser au comité la somme de 48,83 €.

#### **4- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

La CCMV a obligation de créer une CIID qui sera composée de 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 20 noms pour chacune des deux catégories.

Afin d'établir ces deux listes, il est demandé à la commune de proposer les candidatures d'un commissaire-titulaire et d'un commissaire-suppléant.

Monsieur Philippe Delabost et Monsieur Hubert Tesson ont donné leur accord pour figurer sur ces listes comme représentants de la commune de Saint-Aubin-le-Cauf.

Le conseil municipal valide cette proposition.

#### **5- Opération « les églises de nos villages se racontent »**

En partenariat avec le comité départemental du tourisme, l'office de tourisme Monts et Vallées-Petit-Caux participe à l'opération « les églises de nos villages se racontent ».

Il s'agit de faire découvrir deux ou trois églises du territoire par des visites commentées.

Pour l'année 2012, l'office de tourisme a fait acte de candidature et propose de présenter les églises de Saint-Aubin-le-Cauf, Dampierre-Saint-Nicolas et Meulers.

Les modalités de cette opération sont fixées dans le cadre d'une convention tripartite CDT/office du tourisme/commune.

Accord du conseil municipal pour la signature de cette convention.

#### **6- Renégociation des tarifs gaz**

Un rendez-vous avec monsieur Bourgain a eu lieu pour renégocier le prix du gaz.

La proposition est la suivante :

Prix de la tonne : 1 090 € HT contre 1 679,71 € HT soit une baisse de 35%.

Diminution des deux dépôts de garantie

Pour la mise à disposition des deux citernes : 600 € chacune au lieu de 9 000 Frs (1 372,04 €) soit un remboursement de 1 544,08 €.

Avoir de 500 € sur la dernière facture de chaque site soit 1 000 €.

Cette proposition est faite dans le cadre d'un engagement contractuel sur 7 ans.

Accord du conseil municipal pour signature du contrat.

#### **7- Projet d'éclairage du stade**

Le devis de remise en état de l'éclairage du stade établi par Cegelec-Sdem s'élève à 17 049,00 € HT soit 20 390,60 € TTC.

Il n'est pas envisageable d'engager une opération d'un tel montant dans l'urgence sans solliciter d'aide financière du département sachant que l'on ne pourra pas l'obtenir avant 2013.

Proposition d'une remise en état à moindre coût. Monsieur Bonnet doit prendre les contacts nécessaires pour étudier cette possibilité.

## **8- Rétrocession à la commune des voies et parties communes des lotissements**

Le règlement intérieur des deux lotissements, les Belles Saisons et le Clos Aubin, prévoit la rétrocession des voiries et espaces communs à la commune.

Cette rétrocession ne peut intervenir que si l'état de la voirie est conforme au cahier des charges et que les travaux de reprise sont effectués.

Le lotisseur, puisque les deux sociétés ont fusionnées, s'est engagé à corriger toutes les malfaçons pour la fin octobre.

En tout état de cause, la procédure de reprise ne sera engagée qu'après constat par la commission voirie du bon état de la voirie.

Accord du conseil municipal pour engager la procédure de reprise.

## **9- Sécurité « Rue du Biffret »**

L'APEI sollicite la pose d'un miroir pour améliorer la visibilité au carrefour de la rue du Biffret avec la rue Lamazière.

Il n'est pas sûr que ce dispositif améliore la situation, le problème étant la vitesse excessive. Le problème reste à étudier.

## **10- Cantine scolaire : Renégociation des prix pour la fourniture des repas**

Suite à la rencontre avec le chargé de clientèle concernant les prix pour la fourniture et le service des repas à la cantine scolaire, la société la Normande a transmis une proposition :

Prix du repas : 2,50 € HT le repas contre 2,77 € HT soit une baisse de 9,75 %.

Mise à disposition du personnel : à raison de 6 heures par jour : ~~19 344,90~~ € TTC par an répartis sur 10 mois soit 1 934,49 € TTC par mois.

1669,19

16697,94

Ces tarifs seront applicables à compter du 01 novembre 2011.

Accord du conseil municipal.

Pauchissement 21, 88/100

V)

## **INFORMATIONS**

### **1- SMROMRE**

La mise en place d'une collecte sélective en porte à porte est à l'étude avec fourniture de deux bacs à chaque foyer.

Proposition d'organiser une réunion d'information et de sensibilisation de la population élargie éventuellement aux communes environnantes.

## 2- Taxe d'habitation

Evolution suite au transfert de la part départementale à l'intercommunalité.

## 3- Chemin aux malades

Les premières fortes pluies qui n'avaient certes rien d'exceptionnel, ont occasionné de très gros dégâts relevant des défauts de conception et de réalisation de l'ouvrage.

Le coût de la remise en état s'élèvera à environ 50 000 €.

Le risque d'autres désordres est loin d'être écarté !

## 4- DETR

Réponses négatives pour les Impasses du Moulin et des Etangs par contre réponse positive pour la rue du Biffret (environ 9 500 €).

## 5- Départ en retraite de Monsieur Berthe

Manifestation prévue le vendredi 21 octobre 2011 à 19 heures.

## 6- Repas des anciens

Le dimanche 06 novembre 2011.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,